

L'irradiation est invisible, inodore, insonore, mais bien réelle . . .



Il vous faut savoir qu'aucune enquête sanitaire n'a été faite avant son lancement, sur les lieux où elle fonctionne, pollution multiplier, par deux volt mètre en plus de ce qu'il y a déjà en irradiation, donc des problèmes de santé à venir pour les riverains qui sont proche de ces antennes-relais 4 G. De plus la 4G ne fonctionne pas avec les i phones sauf le 5S, tous ne s'y intéressent pas !

Les opérateurs refusent de nous donner les détails technique de la 4 G , alors que nous demandons le seuil d'exposition au public à 0,6 V/m, Jean Rinaldi.

L'UFC reproche notamment aux deux opérateurs «le décalage anormal entre la carte de couverture de la ville de Paris» qu'ils proposent «sur leur site internet et l'accessibilité effective à leur réseaux 4G».

Pour établir cette comparaison, l'association a fait procéder par une entreprise spécialisée à plus de 66 000 mesures dans 80% des rues parisiennes à la fin octobre.

L'opérateur historique Orange est également attaqué pour sa «publicité comparative laissant penser aux abonnés à ses forfaits 4G qu'ils accéderaient à la 4G avec un débit maximum théorique de 150 Mbit/s sur l'ensemble des zones où la technologie serait disponible».

L'UFC reproche également à Orange comme à SFR «l'assimilation faite» entre le très haut débit mobile (la 4G) et leurs appellations respectives «H+» et «Dual Carrier» pour qualifier le réseau mobile 3G amélioré.

Quant à Bouygues Telecom, il n'est pas concerné par la plainte car «la cartographie (de sa 4G) est conforme à la réalité du terrain», a expliqué le président d'UFC Que Choisir, **Alain Bazot**. Dans leur communication, les opérateurs «survendent» leurs performances «par rapport à la réalité du débit», a-t-il ajouté.